

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi, 14 juin 2021 Séance N° 2

de 22h35 à 23h00
à la salle des abris

Président : M. Martial Kamerzin

Vice-Président : M. Olivier Duchoud

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Sébastien Schornoz
M. Frédéric Délèze

Visite : **M. Christophe Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana SA**

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal

4 bourgeoises et bourgeois sont présents et 3 membres du Conseil.

0. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le Président remercie les Bourgeoises et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Comptes 2020 de la Bourgeoisie.**
- 4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 5. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 6. Nomination de l'organe de contrôle. Décision.**
- 7. Fusion des triages forestiers. Approbation des statuts de fusion. Décision.**
- 8. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 février 2021 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme M. Jean-Michel Mayor comme scrutateur.

3. Comptes 2020 de la Bourgeoisie

La lecture détaillée des comptes n'étant pas demandée, le **Secrétaire** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2020 qui n'appellent pas de commentaire de l'Assemblée bourgeoisiale.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF	118'174.78
Revenus financiers	CHF	146'891.07
Marge d'autofinancement	CHF	28'716.29
Amortissements ordinaires	CHF	42'666.85
Excédent de charges	CHF	13'950.56

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	CHF	28'716.29
Investissements nets	CHF	32'409.45
Insuffisance de financement	CHF	3'693.16

4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Christophe Cordonier donne la lecture de son rapport des comptes de l'exercice 2020 pour la Bourgeoisie. **M. Christophe Cordonier** recommande à l'Assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes qui présentent une insuffisance de financement de CHF 3'693.16, le bilan totalisant CHF 1'284'503.97 de fortune au 31 décembre 2020. La situation financière de la Bourgeoisie permet de faire face à ses engagements.

5. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie. Décision

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée accepte les comptes 2020 de la Bourgeoisie par :

Oui	3
Non	0
Abstention	0

Les comptes 2020 de la Bourgeoisie d'ïcogne sont acceptés tels que présentés.

6. Nomination de l'organe de contrôle. Décision.

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée primaire accepte de nommer pour la législature 2021-2024 la Fiduciaire de Crans-Montana SA comme organe de contrôle par :

Oui	3
Non	0
Abstention	0

Décision : la Fiduciaire de Crans-Montana SA est nommée comme organe de contrôle pour la législature 2021-2024.

7. Fusion des triages forestiers. Approbation des statuts de fusion. Décision.

M. Olivier Duchoud informe l'Assemblée bourgeoisiale que le Triage Forestier de la Louable Contrée et le Triage Forestier de Sierre Noble Contrée ont décidé de fusionner.

L'avantage de cette fusion pour le Triage Forestier de la Louable Contrée est qu'il pourra employer plus de personnel à l'année contre essentiellement des saisonniers actuellement. En effet, le Triage Forestier de Sierre Noble Contrée effectue beaucoup de tâches également durant la saison hivernale contrairement au Triage Forestier de la Louable Contrée. A terme la nouvelle entité souhaite n'employer plus que du personnel à l'année.

M. Gaston Bagnoud demande que quelle manière sont désignés les membres du comité ?

M. Olivier Duchoud répond qu'il y aura 7 membres au total, 3 membres issus du Triage Forestier de la Louable Contrée et 4 membres issus du Triage Forestier de Sierre Noble Contrée. **M. Olivier Duchoud** ajoute que la répartition des membres a été déterminée par les pourcentage de chiffre d'affaire des deux anciennes entités.

M. Gaston Bagnoud demande qu'un tournus soit établi.

M. Olivier Duchoud prend note de cette remarque.

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée accepte les statuts de fusion entre le Triage Forestier de la Louable Contrée et le Triage Forestier de Sierre Noble Contrée.

Oui	3
Non	0
Abstention	0

Les statuts de fusion entre le Triage Forestier de la Louable Contrée et le Triage Forestier de Sierre Noble Contrée sont acceptés par l'Assemblée bourgeoisiale tels que présentés.

8. Divers.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale à 23h00 et demande à **M. Olivier Duchoud** de dire la Prière traditionnelle.

Icogne, le 14 juin 2021

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen